

**LA GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS**

À L'ÉPREUVE DE LA CRISE
DE L'ÉNERGIE ET DES
MATIÈRES PREMIÈRES

**6^{ème} Conférence
Nationale sur les
Déchets Ménagers**

Jeudi 9 mars 2023
Maison de la Chimie

Aromates
RENCONTRE & DÉBATS

#confDechet

SYNTHÈSE DES DÉBATS

AROMATES RELATIONS PUBLIQUES
169 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
Contact : aromates@aromates.fr
Document rédigé par Marina Torre
photos © Julien HANANEL / Aromates

LA GESTION DES DECHETS MENAGERS A L'EPREUVE DE LA CRISE DE L'ENERGIE ET DES MATIERES PREMIERES

INTRODUCTION

Lorsque cette conférence s'est tenue, le 9 mars 2023, le mouvement social des éboueurs débutait plus ou moins. Les détritiques qui se sont amoncelés au cours des jours suivants dans les rues de la capitale et d'autres grandes villes de France ne venaient pas encore matérialiser de façon aussi frappante l'urgence que représente le traitement de nos poubelles. Si les intervenants n'ont donc pas abordé la partie la plus visible de l'iceberg, ils en ont évoqué certains aspects moins évidents, mais non moins fondamentaux – du financement de la collecte et du traitement des déchets à son aménagement en passant par les outils à disposition pour atteindre des objectifs environnementaux nécessairement ambitieux. Car ces 6^{èmes} rencontres s'inscrivaient aussi dans un contexte d'hyperinflation liée à l'accroissement des prix de l'énergie, corolaire de la guerre en Ukraine. Cette explosion des prix, qui induit aussi une hausse des coûts de traitement des déchets, met en lumière l'intérêt que cette ressource représente comme gisement pour produire de l'énergie. Et pour y parvenir, les défis sont encore nombreux : collecter et trier de gigantesques tonnages de matériaux plus ou moins complexes à transformer, et ce, tout en limitant les dépenses et l'émission de carbone.

INTERVENTIONS PRELIMINAIRES

Repenser la politique de gestion des déchets

JACQUES MARCEAU, PRESIDENT D'AROMATES

L'organisateur de ces rencontres a replacé les débats dans leur contexte économique et politique. Il a rappelé comment la situation internationale avait rebattu les cartes, venant « *percuter les fondamentaux sur lesquels s'appuyaient jusqu'à présent la gestion des déchets ménagers.* » Des « *schémas contractuels traditionnels* » se retrouvent bouleversés, et l'explosion des prix des énergies fossiles rend plus attractive la valorisation des déchets. « *Il*

est ainsi devenu évident qu'une augmentation durable du prix des énergies associée à des pénuries de matières premières aura des conséquences majeures sur la collecte, le traitement mais aussi sur la valorisation des déchets ménagers », a souligné Jacques Marceau. Ce sont de ces conséquences et des leviers à actionner pour tirer parti de cette ressource que les participants à cette matinée ont été invités à discuter.

« La société du tout jetable doit être derrière nous »

Anthony BROUSSE – député du Loiret, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Le président de cette conférence, le député (Renaissance) du Loiret est revenu sur l'encadrement législatif qui vise les déchets et son évolution en cours. Il a en particulier cité les **lois de Transition énergétique pour la croissance verte** et **loi Agec (antigaspillage pour une économie circulaire)**. A propos de cette dernière, il a mis en avant ses conséquences pour les collectivités. Concernées par l'obligation de **diviser par deux, l'enfouissement** d'ici 2025 par rapport à 2010, celles qui ne l'ont pas encore fait devront réaliser d'importants investissements. Il faudra en outre prendre en compte d'autres mesures telles que « *l'interdiction d'éliminer les invendus alimentaires, l'indice de réparabilité de nos produits électroniques, la généralisation de la collecte des emballages plastiques et biodéchets ou plus récemment, la fin de la vaisselle jetable dans les fast-foods pour les repas consommés sur place.* »

La loi **d'Accélération de la production des énergies renouvelables**, adoptée fin janvier 2023, prévoit le développement des méthaniseurs afin de produire de l'énergie grâce aux biodéchets. « *Ces dispositifs contribuent à notre indépendance énergétique avec un apport de matières premières locales tout en permettant d'assurer en parallèle des revenus complémentaires pour nos agriculteurs* » a vanté le député. Ce dernier a par ailleurs



Anthony BROUSSE – député du Loiret, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

prévu des difficultés concernant l'obligation, à partir du 1er janvier 2024, de proposer aux citoyens des moyens de **trier leurs déchets biodégradables**, ce qui impliquera d'adapter la collecte, en particulier dans les zones urbaines denses.

Anthony Brosse a ensuite développé deux points spécifiques. Beaucoup d'espoir repose sur le premier, les **combustibles solides de récupération (CSR)**, issus de matières telles que le bois, le carton ou le plastique. Ils permettraient selon lui de « résoudre la problématique du stockage et de l'élimination de nos déchets, à la fois ménagers et industriels » tout en présentant « l'avantage d'être non délocalisables et de favoriser l'emploi local. »

Concernant le second, **la consigne de bouteilles plastiques**, le secrétaire du groupe d'études des gestions des déchets, économie circulaire et économie verte à l'Assemblée

Nationale anticipe des discussions houleuses, compte tenu de la vive opposition d'une partie de l'auditoire et des intervenants à cette mesure. Il a exprimé **son souhait que le sujet soit abordé « de manière transpartisane et apaisée. »** Il a enfin plaidé pour que davantage de mesures soient prises afin de favoriser le réemploi et le recyclage, notamment du textile. « *La société du tout jetable, de la facilité, de l'inconscience même, doit être derrière nous et ouvrir la voie à celle de la responsabilité et de la consommation raisonnée.* », a conclu Anthony Brosse.

« Les collectivités pourront compter sur l'État »

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargée de l'écologie

La Secrétaire d'État a exposé les dernières mesures prises par l'exécutif visant à réduire et valoriser les quelques 582 kilos de déchets ménagers par habitant, qui sont produits chaque année en France, pour un coût annuel de 8 milliards d'euros. Afin de réduire les quantités recueillies dans les poubelles grises, il est prévu d'accélérer la collecte de biodéchets (issus de l'alimentation) dont la capacité énergétique représente « jusqu'à 5% de notre consommation de gaz naturel. » Sur un plan pratique, la récupération de ces biodéchets par les collectivités se révèle ardue. « *J'ai obtenu un soutien financier inédit pour les collectivités, de 150 millions d'euros en 2023, grâce à la mobilisation du Fonds de L'économie circulaire, et du Fonds vert* », a annoncé Bérangère Couillard.

Coup de pouce fiscal dans le textile

Autre train de réformes en cours d'application : les **filières REP** (soumises à la « responsabilité élargie des producteurs »). Celles-ci existent déjà pour les articles de sport, de bricolage, pour les jouets. Concernant la filière **textile**, la Secrétaire d'État a fixé un objectif de doublement de la collecte des pièces usagées d'ici 2028. **Les programmes d'éco-conception recevront en outre un bonus fiscal.** « *Il s'agit de favoriser les vêtements fabriqués avec des textiles recyclés à proximité du point de collecte des textiles usagés* », a-t-elle expliqué, avant de souhaiter que cette pratique s'étende à d'autres secteurs.

Les filières des pneumatiques et des déchets du bâtiment doivent en outre être étendues. Ce programme est associé à un plan de lutte contre les dépôts sauvages. « *Pour m'assurer de l'engagement des éco-organismes dans cette dynamique, j'ai adopté le 28 février dernier un arrêté qui fixe la trajectoire trimestrielle de déploiement des points de reprise qu'ils devront mettre en œuvre cette année.* » **Les filières véhicules et emballages de la restauration** doivent également être lancées en 2023.

L'énergie d'un réacteur nucléaire

Compte tenu de la crise énergétique, « *la méthode d'évaluation des soutiens financiers par les éco-organismes aux collectivités* » sera revue, et ce à une échéance plus brève que prévu.

La représentante du gouvernement a par ailleurs cité d'autres domaines soutenus par des fonds publics, en particulier la valorisation énergétique grâce à la production de combustibles. Les projets concernés « *représentent déjà une capacité de 1,2 million de tonnes par an et l'équivalent de 600 mégawatts de capacité, c'est autant qu'un réacteur nucléaire* », a-t-elle fait valoir.

Souhaitant réaffirmer le rôle clé des collectivités en matière de gestion des déchets, désormais considérés comme des ressources cruciales liées aux enjeux de souveraineté industrielle, la Secrétaire d'État a conclu : « *Je veux qu'elles sachent qu'elles pourront compter sur l'État pour financer à leur côté les grands projets d'avenir pour notre pays.* »



Bérangère COUILLARD, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargée de l'écologie

Première session - Envolée des prix de l'énergie et gestion des déchets ménagers : quelles menaces ? Quelles opportunités ?

« Le prix du service rendu à la population devra rester supportable »

Corentin DUPREY, président du Syctom

Le président du Syctom a annoncé la création du « partenariat français des déchets » dont l'Assemblée générale constitutive a eu lieu le jour de la conférence et qui vise à porter la parole des collectivités locales auprès des instances internationales.

Corentin Duprey a ensuite mis en avant les difficultés éprouvées par son organisation. « Quand le Syctom décide de construire une usine de méthanisation à Gennevilliers pour traiter 50 000 tonnes de déchets organiques en 2025, il prend un risque car il faudrait une montée en puissance vigoureuse des collectes », a-t-il déclaré.

Le patron de l'agence francilienne a réclamé plus de « sécurité » en matière de réglementation. Il a pointé du doigt le projet de consigne des bouteilles en plastique, jugeant cette pratique contreproductive. Il a mis en avant le chiffre de « 30 % d'augmentation de la consommation des bouteilles plastiques en Allemagne » depuis sa généralisation.

Sur un plan positif, Corentin Duprey a salué le relèvement du plafonnement des prix de vente d'électricité issue de l'incinération. Il a par ailleurs indiqué qu'en dépit de procédés onéreux et complexes dans des zones à forte densité urbaine, la hausse des contributions pour les collectivités concernées a pu être évitée en 2023 « grâce à la vente de

l'énergie et des matières recyclables » ainsi qu'au « soutien des éco-organismes et de l'État ». Rien n'assure toutefois que cela soit pérenne. Il a prévenu : « le prix du service rendu à la population devra rester supportable. C'est un enjeu ».



Corentin DUPREY, président du Syctom

PREMIERE TABLE RONDE

Modération: Catherine BOUX, directrice générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets, Syctom

Intervenants :

- Anthony BROUSSE, député du Loiret, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- Nicolas GARNIER, délégué général, AMORCE (en visioconférence)
- Alexandre GUYON, directeur régional Île-de-France, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets
- Stéphane LETERRIER, directeur général, Paprec Energies
- Anthony MAZZENGA, directeur du développement, GRT Gaz



Catherine BOUX, directrice générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets, Syctom

Les participants ont d'abord partagé leurs observations sur l'évolution du marché. Anthony Mazzenga, directeur du développement, GRT Gaz a indiqué que le gaz naturel « s'échangeait à 20 € le MWh avant la crise » et a atteint un pic de 230 € avant de redescendre à 45 €. L'électricité quant

à elle a dépassé le 1000 € le MWh en septembre 2022, a signalé Antoine Guyon. Mais le prix de vente a chuté depuis, à « 1,50 € fin décembre ». Autrement dit, a expliqué le directeur régional de Veolia Recyclage « quand on produisait un électron fin décembre, en fait, on achetait sa production. ».

A court terme, la conjoncture s'annonce toujours aussi sombre. « Grâce aux efforts de sobriété, d'efficacité, nous avons réussi à passer l'hiver », a noté Anthony Mazzenga, mais « il faut s'attendre à une situation plus dure l'hiver prochain » en raison de stocks faibles et en l'absence de l'apport russe. A cela s'ajoutent des tensions persistantes sur le parc nucléaire.

Hausse des coûts de production

Ces hausses et cette volatilité perturbent les activités des invités. Côté opérateurs privés, Stéphane Leterrier a chiffré l'encherissement du carburant « à environ 30 ou 40 % dans

un panier qui pèse 10 %, soit des augmentations somme toute raisonnables ». Il a néanmoins signalé que le coût du tri a bondi, avec des effets « très variés en fonction de l'efficacité énergétique des centres ». Face à cela, les matières recyclées ne voient pas pour autant leur prix de vente s'accroître automatiquement.



Stéphane LETERRIER, directeur général, Paprec Energies Intervenant

Selon le directeur général de Paprec Energies, Stéphane Leterrier, « le cours des papiers-carton et des métaux sont avant tout déterminés par la demande mondiale. Par ailleurs, le doublement des prix dans la pétrochimie se traduit par une forte hausse des coûts pour les opérateurs d'UVE (unités de valorisation énergétique, où l'on transforme les déchets) qui utilisent ces produits comme réactifs.

Les collectivités, elles, subissent de plein fouet la situation. « La violence de l'augmentation des prix de l'énergie est venue s'ajouter à la violence de l'augmentation des coûts de la gestion des déchets », a déploré Nicolas Garnier, délégué général de l'association Amorce, qui a fait état de « remontées de terrains extrêmement graves des élus locaux. » Certaines d'entre elles tentent de trouver des solutions pour limiter les dégâts, comme l'approvisionnement à l'étranger. Selon Alexandre Guyon, la Communauté d'agglomération de Melun a « adapté le service de collecte », en réduisant les fréquences.

La valorisation énergétique comme « bouée de sauvetage »

La situation présenterait malgré tout, des opportunités pour le secteur des déchets. La principale solution avancée concerne la valorisation énergétique, qui consiste à produire de l'énergie grâce au traitement des déchets, principalement par combustion. « Qui aurait pensé que la valorisation énergétique, le grand mal aimé de la gestion des déchets deviendrait la bouée de sauvetage du système ? », a lancé le représentant de l'Amorce. Alexandre Guyon a parlé à cet égard de « choc de conscience » car cette solution devient plus rentable. « Les coûts de traitement des déchets dans les UVE ont été quasiment compensés par les recettes énergétiques dans certaines collectivités », a-t-il assuré. Même constat pour Anthony Brosse. Dans sa circonscription de la Beauce, les coûts d'entretien d'un incinérateur ont ainsi pu être compensés et l'énergie revendue à un producteur de spiritueux.

D'autres procédés de traitement des déchets permettent de produire du gaz. Là aussi, l'opération gagne en attractivité.

Anthony Mazzenga a chiffré son prix à une centaine de MWh, ce qui « pouvait paraître élevé avant la crise, mais fait désormais figure d'assurance « face à la volatilité des marchés. » D'après lui, la France a dépassé ses objectifs dans le domaine en produisant « 7 térawattheures (TWh) de biométhane injectés dans les réseaux de gaz », soit une unité de plus que prévu.

Nicolas Garnier a mis en avant la production de biocarburants, issue des mêmes types de sources que le biogaz.

Ces moyens d'exploitation se trouvent renforcés par le développement de nouvelles techniques telles que la **pyrogazéification**, qui permet de traiter des déchets plutôt solides à haute température, ce qui permet de traiter les CSR (combustibles solides de récupération, des ordures non recyclables, vouées à l'incinération). A ce propos, Anthony Mazzenga a évoqué « 49 projets » utilisant ce procédé en France, dont un au Havre, le projet Salamandre, viserait à « valoriser 70 000 tonnes de déchets par an ».

Le représentant de GRT Gaz a par ailleurs cité la **gazéification hydrothermale** qui traite des « intrants humides et permet de détruire intégralement la matière, la transformer en gaz et récupérer ensuite les sels minéraux en saumure. » Ce procédé permet d'éviter le stockage de déchets polluants.

Afin de tirer leur épingle du jeu, des parties prenantes s'organisent. Nicolas Garnier a mentionné la création d'une association, le CLEVE : Club des élus pour la valorisation énergétique, regroupant les collectivités disposant ou prévoyant de se doter des outils industriels à cet effet.

Des acteurs privés lancent également des initiatives. Ainsi le Syctom, Eco-Mobilier, Citéo et GRT Gaz élaborent en commun un projet d'optimisation du traitement des déchets résiduels.

Plus concrètement, la signature de **contrats à terme**, de gré à gré, apparaît comme une solution possible pour contrer la volatilité des marchés. Anthony Mazzenga a cité des contrats de ce type dans le biogaz, des « biomethan process agreement », accords sur un prix pendant plusieurs années qui « permet d'avoir de la visibilité ».



Alexandre GUYON, directeur régional Île-de-France, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets

100 TWh grâce à la valorisation

Ces opportunités permettent au secteur de poursuivre son développement et même de se donner des objectifs ambitieux. Ainsi Nicolas Garnier escompte-t-il que sera produit l'équivalent de 100 TWh grâce à la valorisation contre « 5 térawattheures à partir des UVE, 0 à partir des CSR et 7 ou 8 térawattheures de biogaz » actuellement.



Anthony MAZZENGA, directeur du développement, GRT Gaz

Les autres participants se sont eux aussi montrés optimistes. Ainsi, GRT Gaz table sur une production de 60 TWh de gaz renouvelable en 2030 et du double en 2050. « *La France a la capacité de devenir complètement autonome en matière de production de gaz en valorisant pour l'essentiel des déchets* », a affirmé Anthony Mazzenga.

Afin de concrétiser ces intentions, les orateurs veulent peser dans le débat public. A court terme, ils visent la Programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que la Loi de Finances. Ils ont aussi cité d'autres projets d'encadrement, plus structurels, comme la loi sur l'accélération des énergies renouvelables. Le député Anthony Brosse compte sur elle pour « *faciliter l'implantation de méthaniseurs* ». Anthony Mazzenga a dit voir dans cette loi « *une avancée* », et attend des appels d'offres pour des installations de pyrogazéification.

Dans l'ensemble, les participants se sont montrés critiques vis-à-vis de l'encadrement du secteur. Nicolas Garnier a fustigé la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie circulaire) dont « *l'équation ne fonctionne pas* » à ses yeux à faire baisser les volumes de déchets. Il préconise une plus grande prise en compte de la valorisation énergétique en France et en Europe.

Le levier de la fiscalité

Il a surtout été question de fiscalité, jugée handicapante par plusieurs intervenants qui dénoncent la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Ils craignent de voir leurs activités soumises à des quotas d'émission de dioxyde de carbone. Alexandre Guyon, craint qu'il faille supporter un coût de 40 à 60 € supplémentaires pour chaque tonne de déchets incinérés si ces quotas sont imposés aux industriels concernés.

Pour Stéphane Leterrier, il faudrait plutôt contraindre les fabricants à intégrer davantage de produits recyclés à leurs emballages. Concernant le plastique, tant que pèsera « *la concurrence du vierge à partir de la pétrochimie, cela ne soutiendra pas suffisamment nos économies* », a-t-il déclaré. Même constat pour la méthanisation qui, pour Anthony Mazzenga, bénéficierait d'obligations d'achats de gaz renouvelable.

Les participants ont également appelé à ce que diverses solutions soient davantage soutenues. C'est le cas des réseaux de chaleur, qualifiés par Nicolas Garnier de « *mode de chauffage le moins cher et le plus écologique de France* ». Anthony Mazzenga a quant à lui plaidé pour le retour de mécanismes de soutien à la filière méthanisation, et salue « *le retour de l'indexation du tarif sur l'inflation* ».

Il a en outre été question des aides aux CSR. Alexandre Guyon souhaite à leur propos une « *clarification du statut* » et leur intégration « *dans la planification stratégique* ». Il en va de même pour les biodéchets : « *il est essentiel que la loi reconnaisse que c'est une ressource* », a-t-il clamé.

Peser sur l'opinion

C'est plus généralement à un changement d'état d'esprit que les intervenants ont appelé. Nicolas Garnier a insisté sur la priorisation des politiques publiques, et déploré les débats centrés sur l'éolien et le nucléaire.

Reste que, même valorisé pour produire de l'énergie, le traitement des déchets prend de la place et cela n'est pas sans poser des problèmes sur le plan local. Anthony Brosse a ainsi évoqué les réticences suscitées par des projets de méthaniseurs dans sa circonscription. « *Il ne faut pas que l'habitant pense que sa commune devient la poubelle de la France* » a-t-il mis en garde.

« *Il faut que tous ces messages soient compris pour que tout le monde y adhère* », a conclu la modératrice du débat, Catherine Boux.



Deuxième session : les industries du traitement et du recyclage en danger ?

L'UE, un « modèle » pour la gestion des déchets

Nicolas BUCHOUD, urbaniste, historien, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, dirigeant du cabinet Renaissance Urbaine

Face au « **tsunami de déchets** » qui menace l'équilibre de la planète, le sujet, autrefois jugé trop « technique » et délégué aux autorités locales devient un enjeu international de premier plan. Tel est le constat dressé par Nicolas Buchoud, qui a évoqué les dernières rencontres multilatérales du G20, et en particulier celles réunissant les métropoles (U20).

Pour tenter de contrer cette déferlante, les « *projets pilotes, menés par des start-ups* » peinent à atteindre l'échelle suffisante, a-t-il souligné, rappelant que la démographie et la croissance des pays émergents, en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud participaient à une croissance exponentielle du volume des déchets.

Toutefois, le problème semble désormais pris au sérieux et se hisse à l'ordre du jour de la présidence indienne du G20

en 2023. Cette dernière a ainsi lancé un programme baptisé « *lifestyle for the environment* » (mode de vie pour l'environnement). De façon plus concrète, l'urbaniste a assuré que les régions industrialisées d'Asie du Sud intégraient désormais à leur politique des logiques d'économie circulaire. A cet égard, **l'Union européenne « en pointe en matière de régulation, de financement et de répartition de l'effort entre la partie publique et privée est regardée avec beaucoup d'intérêt »**, a déclaré Nicolas Buchoud. Enfin, les instruments de soutien financier des banques de développement sont, d'après lui, devenus « *beaucoup plus matures* ».

Pour aller plus loin : [Urban sanitation and waste management for all](#) (en anglais), livre blanc produit par l'organisation U20 en 2020.

DEUXIEME TABLE RONDE

Modération: Manuel BURNAND, directeur général de FEDEREC

Intervenants :

- Antoine BOUSSEAU, directeur général BU Services aux Collectivités Recyclage et valorisation, Groupe Suez
- Emmanuelle LEDOUX, directrice générale, Institut National de l'Économie Circulaire
- Denis PENOUEL, directeur général, Syctom
- Frédéric RONAL, directeur Industrie & Transport/logistique, Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels
- Jean-François VIGIER, président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse

Les intervenants sont revenus sur le constat dressé lors de la première table ronde. Ils ont précisé ce qui leur semble susceptible d'entraver de grandes ambitions environnementales.

Investir pour recycler

Première observation : la modernisation de l'appareil industriel nécessite de lourds investissements. Plusieurs projets en cours ou à venir ont été détaillés. Jean-François Vigier a cité la construction d'une **déchetterie-ressourcerie sur le plateau de Saclay** pour un montant de « *5 millions d'euros et 700 000 euros de frais de fonctionnement* ».

Son syndicat étudie par ailleurs l'installation d'un **nouveau méthaniseur** à Villejust afin de réduire les temps d'acheminement des détritiques. Il prévoit également la **modernisation d'un incinérateur** dans les prochaines années, ce qui représente des « *dizaines de millions d'euros* » à investir.

Même enveloppe à prévoir dans le nord de la France pour des projets de « *recyclage plastique chimique* ». Selon Antoine Bousseau, cela permettrait d'envisager un « *recyclage à l'infini* », à l'instar des bouteilles en verre. La création d'une usine de recyclage est par ailleurs envisagée **à Dunkerque, près d'un site de production de batteries**.

Les intervenants ont en outre souligné les coûts supplémentaires impliqués par les spécificités de la **collecte**

des biodéchets en vue de leur méthanisation, encore à l'état d'expérimentation dans les communes administrées par le syndicat mixte présidé par Jean-François Vigier.



Antoine BOUSSEAU, directeur général BU Services aux Collectivités Recyclage et valorisation, Groupe Suez

Frilosité des banques

Comment financer ces programmes ? « *Nous allons essayer de ne pas avoir recours à des financements extérieurs* », a précisé le directeur général du Syctom, Denis Penouel.



Frédéric RONAL, Denis PENOUEL, Emmanuelle LEDOUX, Antoine BOUSSEAU.

Ailleurs, le recours à l'emprunt semble incontournable. A ce sujet, Frédéric Ronal a partagé son point de vue en tant que banquier. « *Tout ce qui est vertueux va être financé par les banques* », a-t-il assuré, et « *le secteur du recyclage est jugé beaucoup plus vertueux que les autres* ». Aussi se montre-t-il optimiste à long terme.

Toutefois, bien qu'il y ait « *beaucoup d'argent dans les banques aujourd'hui et dans le monde de la finance en général* », d'après le représentant d'Arkéa, cette richesse ne serait pas encore prête à se diriger massivement vers le traitement des déchets. « *Votre secteur est 'sacrément compliqué'* », a-t-il fait valoir en se tournant vers ses interlocuteurs. Il a mis en cause la multiplicité des réglementations, la profusion des matériaux concernés, des acronymes employés par les professionnels, etc. « *Le banquier a besoin de savoir s'il a en face de lui un modèle économique qui va générer suffisamment de cash-flow pour rembourser l'argent qu'il a prêté* », a-t-il résumé. L'instabilité des prix et plus encore du cadre réglementaire laisse à penser que cela n'est pas encore le cas.

Incertitudes réglementaires

Sur les risques posés par la législation, un consensus se fait jour. Comme pour la première table ronde, la fiscalité est pointée du doigt. « *Un impôt en plus, ce sont des liquidités en moins* », a ainsi insisté Frédéric Ronal, avant de se prononcer **en faveur de subventions**, gage de confiance pour les établissements bancaires, qui permettraient donc d'envisager des emprunts.

Par ailleurs, un certain flou entourant des domaines spécifiques suscite des interrogations. Ainsi les **incertitudes concernant l'enfouissement** ont été mentionnées par Antoine Bousseau. Selon ce dernier le gouvernement planche « *depuis trois ans* » sur la définition d'un « *socle commun* » de composants afin de déterminer si un déchet peut ou non retourner au sol. Toutefois, il s'est toutefois montré plutôt positif sur l'enfouissement. Le patron de la Fnade pronostique ainsi **un taux d'enfouissement des déchets à 5 % en 2050** contre 22 % actuellement (et 33 % en 2010).

En dépit de cet optimisme, Antoine Bousseau a fait part de ses craintes concernant la mise en place des filières dites « à responsabilité élargie des producteurs » (REP), susceptibles selon lui de favoriser de **nouveaux concurrents**, en particulier dans le domaine du traitement des déchets dans l'hôtellerie-restauration.

Vent debout contre la consigne

Les intervenants anticipent des réglementations contreproductives. Au cœur de leurs préoccupations, c'était le grand sujet de la matinée : **la consigne**. Vivement opposé à ce que les bouteilles plastiques utilisées par le grand public puissent être consignées, Jean-François Vigier a ajouté d'autres arguments à la liste de ceux déjà évoqués lors de la première table ronde. D'après lui, « *l'usager va payer plus cher ses bouteilles et tous ne les rapporteront pas* ». Ce qu'il appelle « *la fausse consigne* » qui ne serait « *ni plus ni moins que du recyclage* » et certainement pas une consigne pour réemploi. Le vice-président de l'Association des maires de France juge qu'elle remet en cause l'égalité du service public car « *les habitants des zones rurales seront contraints de faire des kilomètres pour déconsigner leurs bouteilles* ». Cela renforcerait les inégalités entre grandes surfaces et petits commerces, lesquels manquent de moyens et de place pour stocker des bouteilles consignées.

Denis Penouel a enfoncé le clou en affirmant que « *la consigne, finalement, c'est une privatisation d'une partie de la gestion des déchets* ». Quant à Antoine Bousseau, la consigne ne lui semble pas souhaitable puisqu'il considère qu'à terme, il sera possible de « *collecter 90 % des bouteilles* ». En outre, il juge que des efforts considérables ont déjà été accomplis grâce à la poubelle jaune.

Un modèle à repenser

Outre le contenu des futurs textes, ce qu'ils risquent d'omettre pourrait aussi poser des problèmes. Emmanuelle Ledoux a ainsi exprimé ses doutes concernant le texte « **Industries Vertes** », et sa crainte qu'il exclue le traitement des déchets et le recyclage. Plus largement, « *les besoins en ressources nécessaires à la réduction des émissions de carbone ne sont pas quantifiés* », a-t-elle regretté.

Plus généralement, c'est tout un modèle qui serait à revoir. Pour la directrice générale, Institut National de l'Économie Circulaire, **l'organisation trop compartimentée** de l'administration serait en cause : « *il y a d'un côté ceux qui travaillent sur la décarbonisation et dans un autre, ceux qui travaillent sur les questions d'économie circulaire, d'autres sur les déchets et tout ce petit monde ne communique pas* ».

Aux yeux de Denis Penouel, c'est même à un enjeu de société auquel nous sommes confrontés, en raison d'une « *perte de sens* » et d'un **délitement « de la relation de confiance entre la population et les élites, entre l'usager et les pouvoirs publics, entre le citoyen et le politique, entre le citoyen et le scientifique. » Bien qu'il ait constaté une « *aversion au risque largement nourrie par cette crise de confiance* », le directeur général du Sycatom s'est montré très optimiste. Il s'est finalement exclamé : « *Quel beau moment, on a engagé la réindustrialisation de de la France !* »**

Troisième session : « inflation et crise climatique : accélérateur ou frein à l'évolution des comportements et des pratiques ? »

9 Français sur 10 favorables à la consigne

Clotilde COMBE, directrice adjointe du pôle Opinion, Opinion Way

Clotilde Combe a présenté les principaux enseignements d'une étude sur l'impact de l'inflation et de la crise énergétique sur les comportements d'achat des Français.

Première observation : les Français subissent largement les effets de la crise. La moitié des sondés estiment leur **pouvoir d'achat en basse**. **Femmes, familles monoparentales, habitants des zones rurales et des petites agglomérations** sont les plus touchés. Les catégories socioprofessionnelles plus élevées voient également leur capacité financière se réduire.

De façon concrète, **les Français dépensent moins pour assouvir des besoins primaires** : se nourrir, se chauffer, se déplacer, voire se soigner. Un tiers des personnes interrogées craignent de se retrouver dans le rouge à la fin du mois. En toute logique, les budgets consacrés aux achats jugés moins essentiels (habillement, loisirs, etc.) se réduisent.

Face à cette situation, ils s'en remettent à des solutions éprouvées : ils disent lutter contre le gaspillage, cuisiner davantage, faire preuve de sobriété énergétique (baisser le chauffage, utiliser les programmes « économie » des appareils) ou encore traquer les promotions en magasin, voire pour ceux qui le peuvent acheter en direct auprès des agriculteurs.

Seul un tiers d'entre eux justifie aussi leurs choix par des motivations écologiques. **Le choix de produits jugés plus vertueux** (fabriqués localement, avec moins d'emballage, etc.) **est freiné par leur prix plus élevé**. Dans l'ensemble les Français attendent davantage de propositions de la part des industriels et des mesures plus coercitives. Plus de

80 % d'entre eux « nous disent que les marques, les enseignes devraient faire plus d'efforts en la matière, que la réglementation devrait être plus stricte à l'endroit des industriels en matière de gaspillage alimentaire », indique la responsable de l'institut de sondage. Ils exigent en outre une lutte plus active contre le suremballage et, se montrent très ouverts à la consigne. Ainsi 9 personnes interrogées sur 10 se disent favorables à cette pratique.



Clotilde COMBE, directrice adjointe du pôle Opinion, Opinion Way

TROISIEME TABLE RONDE

Modération : Nathalie BOYER, vice-présidente du Conseil national de l'économie circulaire Anthony BROSSE, député du Loiret, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

- Stéphanie FOUCARD, directrice Mobilisation et Engagement, CITEO
- Laetitia MAGRE, directrice générale du centre E.Leclerc de Ville-la-Grand
- Guy PEZAKU, président-directeur général, Murfy
- Sabrina SEBAIHI, députée des Hauts-de-Seine

Lors de ce dernier échange, l'attention s'est portée sur les choix et les pratiques des consommateurs ainsi que les moyens d'influer sur ces derniers.

Les intervenants ont d'abord partagé leurs observations sur la situation. Stéphanie Foucard a mis l'accent sur la « forte sensibilité » des consommateurs au « signal prix ». Elle a insisté sur les écarts entre les ménages, qui bénéficient d'une latitude plus ou moins grande pour privilégier une consommation « vertueuse » pour l'environnement. Elle a cité une étude de l'Obsoco selon laquelle seul un quart des

personnes interrogées disaient « porter leur attention sur la question des déchets ».

Côté distributeurs, Laetitia Magre a fait état d'une très forte inflation dans l'alimentaire, de l'ordre de 20 % en un an. Les dernières négociations dans le secteur laissent à penser que cette tendance se poursuivra dans les prochains mois.

En conséquence, ses clients achètent moins, elle enregistre même « 7 % d'unités de ventes en moins ». Ils se ruent sur les bonnes affaires. Selon la dirigeante d'une grande surface en Haute-Savoie, les linéaires consacrés aux produits à bas coût étiquetés « anti-gaspi » se vident désormais « deux à trois

heures après l'ouverture », ce qui n'était pas le cas auparavant. « *La priorité, c'est de nourrir sa famille et de s'alimenter au quotidien* », a-t-elle commenté. Face à cette situation subie, elle s'interroge sur la pérennité de comportements qui, tout en permettant de réaliser des économies, peuvent aussi se révéler écologiques.

Le volume global augmente

En conséquence de la baisse de pouvoir d'achat, la consommation par habitant diminue, donc la quantité de déchets produite par chaque Français tend à se réduire.



Sabrina SEBAIHI, députée des Hauts-de-Seine

C'est ce qu'a observé Sabrina Sebaihi, députée et membre du Sycotm, en Île-de-France. Toutefois, le volume global d'ordures ménagères, lui, continue de croître. Et le traitement optimal de ces tonnages se heurte à de nombreuses contraintes : une collecte de biodéchets complexe à réaliser, des « *refus de bac parce que le tri est très mal fait* ». Les différences de soldes migratoires selon les territoires impliquent une réorganisation pour les collectivités concernées, a ajouté Stéphanie Foucard.



Stéphanie FOUCARD, directrice Mobilisation et Engagement, CITEO

Les intervenants ont ensuite évoqué les facteurs psychologiques et sociaux pouvant peser sur les comportements de consommation. Stéphanie Foucard a mentionné un « *sentiment de pression* » et une forme « *d'éco-anxiété* » largement répandus. Un constat partagé par Laetitia Magre selon laquelle cette émotion s'est amplifiée à partir de la crise sanitaire due au Covid-19. A l'époque, « *les consommateurs se sont vraiment tournés vers des produits responsables* », a-t-elle déclaré.

Eco-anxiété et charge mentale

A ces préoccupations s'ajoutent celles du quotidien, alourdies par la perte de pouvoir d'achat. En raison de cette « *charge mentale* », citée par plusieurs intervenantes, le premier critère de choix reste avant tout le prix des produits, bien avant leur caractère responsable.

A cela s'ajoutent des attitudes individualistes. « *En matière de comportement, le sentiment que les autres ne font moins d'efforts que soi et quelque chose qui décourage* », a ajouté la représentante de Citéo. Cette dernière a expliqué que « *70 % des personnes interrogées déclarent 'je trierais davantage si j'étais certain que mes voisins le font bien'* ». Pour Stéphanie Foucard, des aspects sociologiques rentrent aussi en ligne de compte : « *il est plus valorisant dans les dîners mondains de dire 'j'arrête de prendre l'avion' que de dire 'je trie mes déchets'* » a-t-elle fait remarquer. Elle a aussi mis en garde contre une trop forte pression à l'encontre des citoyens, qui acceptent pour la plupart de modifier leurs pratiques d'achat quand ils le peuvent, mais attendent en retour des preuves d'efficacité.

Des mesures concrètes

Or pour alléger nos poubelles, les pratiques éprouvées et les initiatives prometteuses ne manquent pas. Du côté des entreprises, Laetitia Magre a mis en avant quelques exemples comme la facturation des sacs plastiques « *adoptée il y a 20 ans* » par les enseignes E.Leclerc. Désormais, leur distribution gratuite par les magasins est en principe interdite. Elle est également revenue sur la décision de Michel-Edouard Leclerc de supprimer les catalogues, soit « *500 000 tonnes de prospectus par an* » en moins dans les poubelles. Il a également été question de lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi d'offres de seconde main avec des espaces dédiés à cet effet dans une cinquantaine de points de vente Leclerc où les clients peuvent rapporter des produits de consommation non alimentaires, des biens culturels, du petit électroménager... Ces objets sont ensuite reconditionnés pour être revendus. Ce concept connaît une forte popularité, mais « *nous manquons de matières* » a souligné Laetitia Magre.

Autre option : la réparation, une pratique en vogue qui s'oppose à l'obsolescence des appareils électroménagers, représenté par Guy Pezaku dont l'entreprise, Murphy, propose une offre d'abonnement.

Ces solutions émanant du secteur privé pourraient bénéficier de l'action publique à travers diverses mesures de soutien, dont certaines existent déjà. C'est le cas notamment avec le fonds d'aide à la réparation et au réemploi des appareils électroniques et électriques hors d'usage lancé avec retard en décembre 2022. Pour l'entrepreneur, ses clients qui y ont eu recours ont seulement profité d'un effet d'aubaine, car ils avaient de toute façon l'intention de faire réparer leur

appareil. Il a plaidé pour davantage de soutien à l'investissement et à la formation.

Besoins de main-d'œuvre

« Il faudrait former 23000 techniciens dans les prochaines années », a-t-il chiffré, mais les structures adéquates manquent et les départs à la retraite risquent d'amplifier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée disponible. Actuellement, Murphy recruterait « quinze personnes par mois ».



Laetitia MAGRE, directrice générale du centre E.Leclerc de Ville-la-Grand

Des aides, Laetitia Magre en espère également dans l'alimentaire, sous forme de « *bonus fiscal pour la chaîne éco-responsable* ».

L'élue des Hauts-de-Seine a préconisé une réglementation plus contraignante à l'égard des industriels, notamment en matière d'emballage. « *Il faut se montrer volontaire, que le politique ait un peu de courage* », a-t-elle lancé. Face à des comportements qui évoluent trop lentement, elle souhaite aussi davantage « *d'information et de transparence* ».

Concrètement, des propositions ont également été émises pour mieux orienter les consommateurs vers les produits les plus vertueux. La députée des Hauts-de-Seine a recommandé la création d'une sorte de « *nutriscore* » vert, en copiant ce système de signalisation simplifiée des qualités nutritionnelles apposée sur certains emballages alimentaires. Pour les participants, c'est plus généralement l'image de la consommation durable qui doit encore être améliorée, en redorant le blason de certaines solutions, comme le recours à la seconde main ou à la réparation. Ils soutiennent en particulier les programmes à destination des jeunes, en particulier des enfants chargés d'un rôle « *prescripteur* » pour diffuser les « *bonnes pratiques* » dans leur famille. « *Toutes les parties prenantes, État, acteurs économiques doivent se montrer exemplaires* », a clamé Stéphanie Foucard.

Sous le parrainage de Madame BÉRANGÈRE COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Sous la présidence d'Anthony BROUSSE, député du Loiret, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

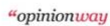
À L'ÉPREUVE DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

6^{ème} Conférence Nationale sur les Déchets Ménagers

Jeudi 9 mars 2023
Maison de la Chimie

#ConfDechet

PARTENAIRES



Contact :
AROMATES Rencontres & Débats
aromates@aromates.fr / 01.46.99.10.85